REGLEMENT PARTICULIER DE L'ENDURO DU COTENTIN 2018

Le règlement particulier a pour but de présenter et définir les différentes règles pour participer à la 6° édition de l'Enduro du Cotentin. . Il s'appuie sur le « Règlement national UFOLEP à la pratique du VTT enduro » et décrit en complément les informations et règles propres à l'épreuve. Chaque participant devra prendre connaissance et approuver ces deux documents pour valider son inscription et participer à cette manifestation qui comprend deux épreuves. (1 compétition vtt enduro sprint et 1 randonnée all-mountain)

Table des matières

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION 3
Nom : 3
Organisateur : 3
Date : 3
Lieu : 3
Parcours : 3
Programme : 3
Communication : 4
SECURITE 4
Equipements : 4
Briefing : 4
Règle : 4
MATERIEL 4
Vélo : 4
Plaques de cadre : 4
Nécessaire de réparation : 5
INSCRIPTIONS : 5
Tarifs : 5
Nombre de place : 5
Licence ou certificat médical : 5
CLASSEMENT: 5
Chronométrage : 5
Les Catégories : 5
Récompense : 6
Pénalités & disqualification : 6
DIVERS 6
Annulation : 6
Droit à l'image : 6
Assurance : 6

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Nom :

ENDURO DU COTENTIN (6°édtion)

Organisateur :

L'association Nord Cotentin MounTain Bike (NCMTB)

Président de l'association : Pascal DIAZ ANILLIO

8 route de la mer 50340 LE ROZEL
06 76 70 12 75

Responsable de l'organisation : Guillaume GUERARD

7 Route du mouchel
50330 Brillevast
0627636274

Date :

Samedi 14 avril 2018 de 13h00 à 19h00

Lieu :

Départ : Stade Picquenot 50110 CHERBOURG EN COTENTIN

Arrivée : Château des Ravalet 50110 CHERBOURG EN COTENTIN

Parcours :

Deux parcours sont proposés aux participants, mais dans les deux cas les **reconnaissances sont interdites.** Un point de ravitaillement en nourriture sera à la disposition des participants sur les deux parcours.

Compétition :

Le parcours sera une boucle, et il fera 27 kilomètres pour 650 mètres de dénivelé positif. Il comportera 6 à 7 spéciales chronométrées, qui serviront de base pour établir le classement.

Randonnée All Mountain :

Le parcours sera une boucle, et il fera 20 kilomètres pour 450 mètres de dénivelé positif.

Les participants ne seront pas chronométrés.

Programme :

Le programme est donné à titre indicatif et peut varier de quelques minutes en fonction de l'avancement de l'organisation et des différents aléas

Retrait des plaques de cadres :	12:30
Briefing :	12:45
Départ fictif* :	13:00
Départ Spéciale 1* :	
Départ Spéciale 2*	
Départ Spéciale 3* :	
Départ Spéciale 4*	
Départ Spéciale 5* :	
Départ Spéciale 6* :	
Arrivée* :	17:00
Remise de prix :	18:00
Fin de la Manifestation :	19:00

Communication :

Via le site internet du club (www.ncmtb.fr) et l'événement Facebook. *(L'organisateur conseille fortement les participants à consulter ces moyens de communication jusqu'au jour de la manifestation pour être informés des dernières informations, et même une fois l'inscription validée)*

SECURITE

Equipements :

Chaque participant/pilote devra se munir obligatoirement et en position des équipements de sécurité suivants au minima:

Compétition VTT Enduro	Randonnée All Mountain
Casque Intégral	Casque Jet
Lunette ou masque	Lunette
Dorsal ou sac à dos VTT	Sac à dos
Gants long	Gants
Genouillères	

Briefing :

Chaque participant/pilote devra être présent au briefing (avant le premier départ) pour prendre connaissance des dernières informations.

Code de la route :

Chaque participant devra respecter le code de la route.

Secours :

L'organisation met en place un système de secours avec un bénévole responsable de ce poste.

Un numéro de téléphone portable sera indiqué au verso de chaque plaque de cadres et à disposition de chaque participant.

Les participants ont l'obligation de s'arrêter pour porter secours à toutes personnes demandant de l'aide.

MATERIEL

Vélo :

Chaque concurrent ne pourra utiliser qu'un seul vélo sur l'ensemble du parcours proposé.

Les vélos semi-rigides, tous suspendus et avec des tailles de roues allant du 26 au 29 pouces sont acceptés.

Les vélos à assistance électrique sont également accepté, mais devront être signalé lors de l'enregistrement des inscriptions et ne feront pas partis du classement.

Les vélos devront être en bon état de fonctionnement et ne devront pas présenter d'éléments pouvant engendrer des blessures graves (embouts de guidon bouchés, pas de « cornes » sur le guidon, etc…)

Les participants sont seuls responsable de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent.

Le commissaire de course du départ, s'il constate que le matériel n'est pas conforme au présent règlement, peut refuser le départ du concurrent si le VTT présente un danger pour le pilote ou pour les tiers.

Plaques de cadre :

Les plaques de cadre distribuées avant le départ devront être bien fixées et lisibles à l'avant du vélo pendant la manifestation. Et elles devront être restituées à l'organisation à l'arrivée.

Nécessaire de réparation :

Chaque participant devra avoir un nécessaires de réparation sur lui, pour pallier aux petits incidents (crevaisons, casse de chaine, etc…)

INSCRIPTIONS :

Chaque participant devra s'inscrire préalablement via le site internet (www.engage-sports.com) et son inscription sera validée une fois tous les renseignements, documents, paiement seront acceptés par l'organisateur.

L'âge minimum pour la compétition est de 16 ans, et 15 ans pour la randonnée all mountain. (Âge dans l'année en cours)

Les participants qui utiliseront un VTT à assistance électrique (VAE) sont acceptés sur les deux parcours, mais ne pourront pas être compté dans le classement de la compétition.

Tarifs :

Les tarifs pour participer à l'ENDURO DU COTENTIN sont les suivants :

	Compétition VTT Enduro	Randonnée All Mountain
Licencié UFOLEP	18 €	12 €
Licencié Autres, ou non licencié	20 €	15 €

Chaque tarif donne une **inscription gratuite** pour participer à une des randonnées (VTT, Pédestres, Trail) du **R4C** qui se tiendra en lieu et place le lendemain matin.

Nombre de place :

Le nombre de place est limité à :

120 places pour la compétition.

50 places pour la randonnée all-mountain

Licence ou certificat médical :

Chaque participant devra fournir lors de son inscription aux choix :

- Une licence de fédération reconnue pour la pratique du VTT
- Un certificat médical d'aptitude pour la pratique du VTT de moins d'un an par rapport à la date de la manifestation.

La mention « compétition » devra apparaitre sur chacun des documents ci-dessus pour la compétition

CLASSEMENT:

Réservé uniquement à la formule COMPETITION

Seuls les temps de spéciale sont chronométrés et comptabilisés pour établir le classement. Sera désigné vainqueur de l'épreuve celui qui aura mis le moins de temps pour boucler les spéciales (cumul des temps Chronos). Il sera établit du temps le plus faible au plus important pour le SRATCH.

Chronométrage :

Le chronométrage sera effectué par montres synchronisées.

Les Catégories :

L'âge de référence est l'âge obtenu dans l'année, soit du 01/01 au 31/12/18 et non à la date anniversaire.

Masculines

De 16 à 19 ans	Jeunes
De 20 à 29 ans	Seniors
De 30 à 39 ans	Master30
De 40 à 49 ans	Master40
Plus de 50 ans	Master50+

Féminines

Plus de 15 ans	Dames

Suivant le nombre de participants, des catégories d'âges peuvent être encore regroupées pour n'en faire qu'une.

Les VTT à assistance électrique (VAE) ne seront pas comptabilisés dans le classement, mais peuvent participer à la compétition.

Récompense :

L'organisateur récompensera les trois premiers du classement SCRATCH ainsi que les trois premiers de chaque catégorie.

Pénalités & disqualification :

L'organisateur se donne le droit de pénaliser (temps en plus) ou disqualifier sur les participants qui

- ne respecteront pas les différentes règles énumérées dans ce document et le règlement national UFOLEP à la pratique du VTT.
- Auront un mauvais comportement envers les organisateurs ou les autres participants.

DIVERS

Annulation :

Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler toute ou partie de l'enduro en cas d'intempéries ou force majeure, pour la sécurité des participants ou des tiers ; et de reporter si possible la ou les épreuves à une date ultérieure. En cas d'annulation, l'organisation s'engage au remboursement des engagements déduction faite des frais d'envoi.

Droit à l'image :

L'organisateur se donne le droit de filmer, photographier les participants et d'utiliser les images dans le but de promouvoir la manifestation. La personne qui ne souhaite pas apparaitre sur les différents supports devra se manifester auprès de l'organisateur avant la fin de la manifestation.

Assurance :

L'organisateur souscrira un contrat d'assurance responsabilité civile temporaire pour l'ensemble de la manifestation

- O –